Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 03/04/2026

CARREFOUR FRANCE CARREFOUR rappelle BLANC DE DINDE DORE AU FOUR



- Noms des modèles ou références concernés : **BLANC DE DINDE DORE AU FOUR - 240G - 6 TRANCHES**
- Marque : **CARREFOUR EXTRA**
- **GTIN 3560070700110 Lot 2614306 hh:mm E Date limite de consommation 01/05/2026**
- Conditionnements : **Barquette 240G**
- Date début/fin de commercialisation : **du 02/04/2026 au 02/04/2026**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Marque de salubrité : **FR 29.097.020 CE**
- Informations complémentaires : **Seulement le format 6 tranches possédant la lettre E en fin de n° de lot**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **CARREFOUR**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Defaut de soudure de l'emballage**
- Risques encourus par le consommateur : **Défaut de fabrication, défaut d'étanchéité (ex: micro fuites, thermoscellage défectueux) ou anomalies de conditionnement**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente, Contacter le service consommateur, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
  Ces produits ont été fabriqués et/ou conservés dans des conditions ne permettant pas d'apporter de garanties sanitaires satisfaisantes. Ces produits sont donc susceptibles de présenter un danger pour la santé des consommateurs.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **lundi 20 avril 2026**

CONTACT

- Numéro de contact : **0805908070**
- Informations complémentaires publiques : **Du lundi au samedi de 9h à 19h (appel non surtaxé)**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre